



Webinaire - 24 novembre 2023

Budget Prévisionnel 2024

- Philippe DUPUY - Philippe.dupuy@acepp.asso.fr
- Déborah Grenouillet

Les points abordés

- *Le budget au service du projet*
- *Les infos à réunir*
- *Le contexte*
- *les évolutions possibles sur les dépenses*
- *les évolutions possibles sur les recettes*
- *l'équilibre d'un budget prévisionnel*



Le budget au service du projet

- Un Budget Prévisionnel est un acte politique
- C'est la traduction en chiffre du projet de l'association – ce qui implique tous les acteurs dans son élaboration – élus associatifs et salariés,
- Il y a autant de Budgets Prévisionnels qu'il y a d'interlocuteurs – juste rester cohérent.
- Aujourd'hui, on parle du BP de l'équipe dirigeante



24 novembre 2023

3/46

Se faire aider - un exercice partagé

- Les services d'accompagnement à la gestion des fédérations
- Votre expert comptable

- c'est l'occasion d'envisager des choix, de mettre en place des scénarios...



24 novembre 2023

4/46

Les infos à récupérer en amont - 1

Analyse du bilan Les réserves

Bilan simplifié

Actif		Passif
Actif Immobilisé	Immobilisations incorporelles (frais de R&D, brevets, fond commercial, ect.)	Fonds associatifs et réserves
	Immobilisations corporelles (terrains, matériels, etc.)	Report à nouveau
	Immobilisations financières (participations, créances liées aux participations, etc.)	Résultat de l'exercice
Actif Circulant	Stocks et en-cours de production	Dettes long terme
	Créances	
	Banque	Dettes court terme
	Caisse	

De plus en plus liquide (à gauche)
De plus en plus court terme (à droite)

Fonds propres – actif immobilisé = mes réserves



24 novembre 2023

5/46

Les infos à récupérer en amont - 2

Sur l'exercice 2023

- Nombre de places
- Nombre de jours d'ouverture
- Nombre d'heures théoriques
- Nombre d'heures réalisées
- Nombre d'heures facturées
- Nombre d'enfants accueillis
- Nombre d'enfants éligibles bonus Handicap
- Masse salariale
- Total dépenses
- Participation des familles
- Total recettes



24 novembre 2023

6/46

Le budget 2024

Un doc synthèse pour vous aider :

[C02A2024 - Faire un Budget prévisionnel 2024.pdf](#)



24 novembre 2023

7/46

Des niveaux d'incertitudes importants

1. Le cadre sanitaire
2. La pénurie de professionnels
3. 2024- La réforme de la classification
4. L'inflation
5. La COG 2023-2027
6. Les instructions de la Cnaf - PSU
7. Norma et son application
8. Un climat de contrôle en phase d'évolution
9. La fréquentation de la crèche - Les heures réalisées et facturées
10. La préparation de la mise en place du Service Public Petite Enfance (2025) avec notamment peut être le redécoupage des compétences



24 novembre 2023

8/46

Le cadre sanitaire

1

C'est peut être la première année depuis la crise COVID que nous pouvons, sans négliger ce point, ne pas en faire un point d'attention particulier. mais nous vous invitons à toujours préciser que cette projection budgétaire est faite dans le cadre connu à la date de rédaction du document et n'intègre pas de fermeture(s) partielle(s) ou totale(s).

2

La pénurie de professionnelles

La pénurie de professionnels est constatée sur l'ensemble du territoire. Elle affecte quasi l'ensemble des établissements et peut susciter des fermetures partielles ou temporaires.

C'est un des points qui doit faire l'objet d'une attention et d'une anticipation. En effet, il est toujours délicat de prendre ce type de décision dans l'urgence et pourtant c'est le quotidien de nombreuses équipes.



24 novembre 2023

9/46

La réforme de la classification

3

Évidemment c'est un des éléments importants de l'exercice 2024. L'impact de cette classification est en moyenne de 8 à 9 % sur les masses salariales.

Point traité dans la suite du document

4

L'inflation

En prévision entre 3 % et 3.5 %

- Energie : + 7%
- Alimentation : + 12%
- Traiteur : + 7/ 9%
- Couches, matériel de puériculture : + 4%
- Prestations externes : + 5%
- Prudence sur les tarifs des médecines du travail.



24 novembre 2023

10/46

5

La COG 2023-2027

Les informations précises pour 2024 se font attendre. (voir point suivant)
La COG a été adoptée en juillet 2023 et sa déclinaison technique est en cours.

Point traité à la suite - Focus particulier

6

Les instructions de la Cnaf - PSU - applicable depuis septembre 2023

La Cnaf a précisé le cadre de la PSU pour éviter des litiges dans les contrôles les points suivants

- Les arrondis
- Les éléments à réunir - traçabilité - conservation
- Mention à faire figurer sur le règlement de fonctionnement, sur le contrat d'accueil et sur tout document adressé aux parents mentionnant les heures.
- Heures réalisées et heures facturées en accueil occasionnel
- Pratique des avoirs/remboursement
- Cautions
- Délai de carence
- Utilisation du service Cdap

Un doc avec un tableau de synthèse : [C05A2 - PSU - instructions 2022.pdf](#)
et la circulaire complète : [2022-Circulaire précision PSU.pdf](#)



24 novembre 2023

11/46

7

Norma et son application

Nous attendons toujours les décrets ou arrêtés pour définir :

- les outils de contrôle du respect du 40/60 mensuel
- la vérification des antécédents judiciaires
- la liste des pièces à communiquer tous les ans à la PMI

Mise au norme des locaux : 1er septembre 2026 -

- Devis à préparer

8

Un climat de contrôle en phase d'évolution

- Mise en place d'un plan de contrôle annuel par les Préfets, les Départements et les Caf
- Contrôles croisés entre les différents représentants de l'état



24 novembre 2023

12/46

9

La fréquentation de la crèche - Les heures réalisées et facturées

- Le premier travail de prospective à engager est d'estimer la fréquentation pour 2024.
- Exercice toujours délicat surtout pour la rentrée 2024.
- Attention, les besoins en mode d'accueil sont parfois moins importants ou répartis sur plusieurs modes d'accueil en fonction des territoires.
- La baisse de la natalité, mais aussi les changements en cours entre vie familiale et vie professionnelle vont aussi avoir un impact sur les besoins.

10

La préparation de la mise en place du Service Public Petite Enfance (2025) avec notamment peut être le redécoupage des compétences

Un webinaire à venir... l'année prochaine



24 novembre 2023

13/46



Vos questions



24 novembre 2023

14/46



Les dépenses - les charges



24 novembre 2023

15/46



Un focus sur la Classification 2024



24 novembre 2023

16/46

Objectifs et rappel de quelques éléments phares

Les objectifs de cette réforme portée par les partenaires sociaux

- renforcer l'attractivité de la branche professionnelle,
- valoriser les cœurs de métier,
- renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- réaffirmer les domaines d'activités portés par la branche professionnelle.

Rappel de quelques éléments de cette réforme

- **Création de familles de métiers** : Animation sociale et socioculturelle ; Petite enfance ; Encadrement et direction ; Administratif et financier; Services et technique
- **Les emplois repères revus en fonction de ces familles**
 - Par exemple : Animation petite enfance ; Accompagnement petite enfance et parentalité ; Education petite enfance mais aussi ; Personnel médical et paramédical
- **Une grille permettant de définir la pesée à partir des critères déjà connus mais réactualisés**
- **Une nouvelle rémunération de base formée**
 - d'un socle conventionnel commun à tous les emplois
 - salaire additionnel = la valeur du point multiplié par la pesée.
- **Une réforme de la prise en compte de l'expérience professionnelle avec :**
 - l'ancienneté acquise au sein de la branche professionnelle (ajout de points chaque année)
 - et l'acquisition de compétences dans l'emploi repère avec la création de paliers qui ouvre droit à un nombre de points (prise en compte des formations suivies et des entretiens annuels)



24 novembre 2023

17/46

des conséquences budgétaires

Des conséquences

- une augmentation de la masse salariale parfois importante
- souvent une augmentation significative des salaires pour les revenus proche du smic actuel
- une refonte de toutes les pesées

L'augmentation moyenne en lien avec la mise en place de la classification

Une étude d'impact basée sur les saisies des associations (outil classification V2) :

[Classification 2024 - avenant octobre Analyse](#)

Diffusion limitée - Document de travail - Classification avenant Octobre 2023

Etude d'impact de la réforme de la nouvelle classification 2024 de la CCN ALISFA

Avenant octobre 2023

Réseau ACEPP

Synthèse - les chiffres clés

Panel	312 associations
	2974 salarié.es



24 novembre 2023

18/46

mais tout le monde n'est pas augmenté

Pour chaque salarié en 2024

En moyenne, l'augmentation entre 2023 et 2024 est de **8,53%**
11% des salariés n'ont pas d'augmentation au 01/01/2024

En fonction des emplois repères "petite Enfance"

PERSONNEL DE MAINTIENANCE, DE CUISINE ET DE SERVICE	95%	des salariés ont une augmentation entre 2023 et 2024 et en moyenne de	7,7%
ANIMATION PETITE ENFANCE	93%	des salariés ont une augmentation entre 2023 et 2024 et en moyenne de	9,3%
ACCOMPAGNEMENT PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	95%	des salariés ont une augmentation entre 2023 et 2024 et en moyenne de	10,9%
EDUCATION PETITE ENFANCE	73%	des salariés ont une augmentation entre 2023 et 2024 et en moyenne de	5,1%
PERSONNEL MEDICAL ET PARAMEDICAL	76%	des salariés ont une augmentation entre 2023 et 2024 et en moyenne de	14,2%
COORDINATEUR-TRICE /ENCADREMENT	58%	des salariés ont une augmentation entre 2023 et 2024 et en moyenne de	4,0%
DIRECTEUR-TRICE /CADRE FEDERAL	61%	des salariés ont une augmentation entre 2023 et 2024 et en moyenne de	3,6%



24 novembre 2023

19/46

et qu'est-ce qui est imputable au changement de classification

Ainsi on peut y lire que l'augmentation moyenne est entre 8 et 9 %

Raisonnement, si votre augmentation est inférieure à cette moyenne, vous pouvez indiquer que l'augmentation de la masse salariale dans votre budget est bien due à l'application de la nouvelle classification.

Par contre, si votre augmentation de votre masse salariale est bien supérieure à cette moyenne, c'est que vous avez certainement dans le cadre de cette application de ce nouveau texte, réévaluer votre politique salariale.

La masse salariale

		Brut	Chargé 42 %
Elle augmente de	8,77% en moyenne entre 2023 et 2024	20 588 €	29 235 €
	soit de	34 483 €	48 966 €
et de	13,94% en moyenne entre 2023 et 2027		
	soit de		
L'augmentation maximum de la Masse Salariale est de 24,73%		Brut	Chargé 42 %
entre 2023 et 2024 soit		58 519 €	83 097 €



24 novembre 2023

20/46

Les autres dépenses

Un des indicateurs qu'il faut toujours surveiller : **le coût de l'heure**. Il est dépendant **du total des dépenses** et des heures réalisées.

Estimation de l'inflation en 2024 : 3.2 % ([banque de France](#))

- **Suivre la balance 2022 et 2023 et faire le point poste par poste**
- **Un temps de dialogue et de reprise des projets, d'anticipation**
- **La prise en compte des changements de contexte**



24 novembre 2023

21/46



Vos questions



24 novembre 2023

22/46

Postes	Remarques -A regarder
Frais covid - 60550	Nous vous invitons à conserver un compte spécifique pour pouvoir isoler et repérer ces dépenses - peut être le renommer en Frais Spécifique Epidémique - masques stock de 10 semaines - gel
fluides (eau, edf, chauffage...)	Alerte sur l'augmentation importante de l'électricité, le fuel même si ce sera certainement plus faible qu'en 2023... Energie : + 7%



24 novembre 2023

23/46

Loyer	Pas d'info
Repas - Couche - matériel pédagogique	<p>Attention à l'augmentation générale liée à l'inflation Réflexion autour des couches lavables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation : + 12% • Traiteur : + 7-9% • Couches, matériel de puériculture : + 4%
Prestation / animation / formations	<p>Toujours possibles et à encourager !!</p> <p>Démarrage du compteur "Formation" dans la réforme de la Classification Mise en place de journées pédagogiques si ce n'est pas déjà fait ? (en lien avec le nouveau financement COG)</p> <p>Pour la formation : en plein arbitrage mais prudence surtout pour les associations qui ont eu des budgets importants en 2023 - Webinaire du 12 janvier</p>



24/46

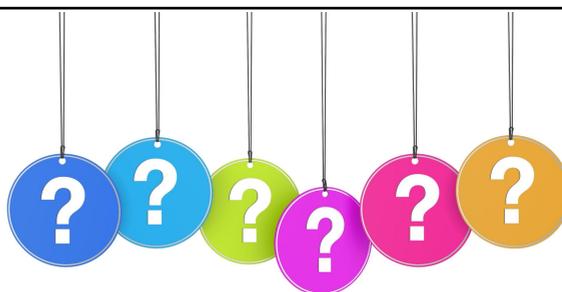
Sous traitance	<p>Augmentation des prestations à vérifier. C'est assez courant d'avoir des augmentations de 5 %</p> <p>Par exemple pour les associations qui sont utilisatrices de Belami (via l'Acepp) 420 € en 2024 (légère augmentation)</p>
Honoraires	Attention au seuil des 153.000 €
Frais bancaires, intérêts...	<p>Attention en cas de découvert important et en fonction de votre banquier. Les taux bancaires sont en train de s'envoler et l'argent devient plus cher.</p> <p>La généralisation des bonus territoire a tendu de nombreuses trésoreries</p> <p>Plan de trésorerie</p>



Salaires- masse salariale	<ul style="list-style-type: none"> • La classification 2024 • La Valeur du point 2024 : 55,00 € et du SSB à 21.200 € • La mutuelle (pour les adhérents KLESIA-ACEPP les taux restent inchangés mais augmentation du Plafond de la sécurité sociale de 5,4 % au 1er janvier 2024 - ce qui de fait va augmenter d'autant les cotisations mutuelles) • L'augmentation des salaires va aussi atténuer l'impact des réductions dites "Fillon" • Le montant de l'abattement est de 22 535 € pour la taxe due au titre des salaires versés en 2023. Pour 2024, pas d'annonce dès maintenant mais on n'est pas à l'abri d'une bonne nouvelle • CSE (1 % du brut) • Vigilance sur la reprise de provision de congés payés • Vigilance sur les tarifs "médecine du travail" + 5 %
---------------------------	--



Charges mutualisées partagées sur du multi service	Certaines associations gèrent plusieurs services (EAJE, RAM, LAEP) et affectent une quote part des charges partagées - avec les modifications de budget les clés de répartition peuvent très bien être remises en cause (même si cela n'est pas souhaitable d'un point de vue comptable)
Amortissements	Les investissements : <ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a plus d'obligation de défibrillateurs dans les crèches et micro-crèches



Vos questions



Les recettes - les produits



24 novembre 2023

29/46



Un focus sur la COG 2023-2027



24 novembre 2023

30/46

Présentation succincte de la COG

Vos Caf vont le faire en temps et en heure...

Mesures Phares accueil collectif

- **Mesures « Anti-inflation »**
 - Ⓞ **Progression pluriannuelle de la PSU**
 - Ⓞ Relèvement du prix plafond du **Fme** pour intégrer des mesures de développement durable
 - Ⓞ Plan Crèche
- **Mesure « Attractivité »**
 - Ⓞ **Soutien** de la branche famille aux efforts de convergences salariales des professionnels des EAJE PSU
- **Mesures « Soutien et Engagements du bloc collectivités »**
 - Ⓞ Revalorisation du **Bonus territoire et création d'un bonus « trajectoire »**
 - Ⓞ Renforcement de **l'offre de service en ingénierie** à disposition des Caf en faveur des territoires à enjeux



Chiffres clef :

- **+12% de prix plafond PSU** en 5 ans
- **+28%** pour les **bonus territoire** places existantes à horizon 2027 (**Soit 233 M€ supplémentaires**)
- **+50%** de budget soutien à **l'investissement**



24 novembre 2023

31/46

Mesures d'application immédiate – 2023 OBJECTIF = PERENNISER

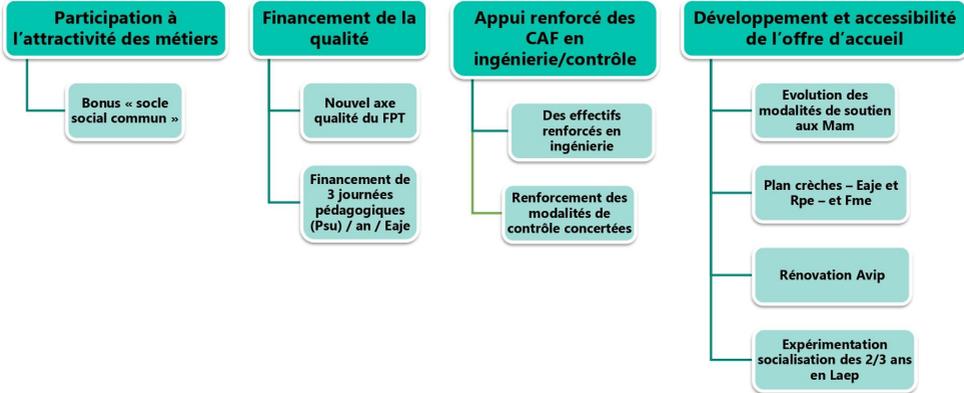


24 novembre 2023

32/46

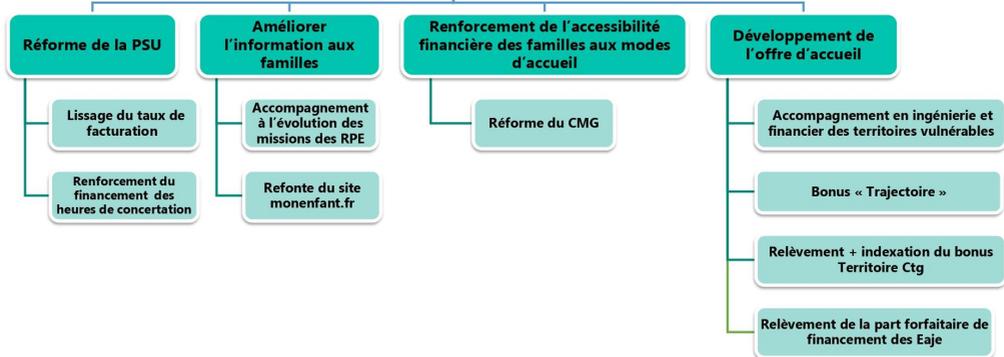
2024
OBJECTIF = PREPARER

A partir de 2024



2025
OBJECTIFS = TRANSFORMER

A partir de 2025



Les différents postes de recettes



24 novembre 2023

35/46



Vos questions



24 novembre 2023

36/46

La PSU et Bonus "habituels"

La PSU et les bonus "habituel"

Pour vous aider un tableur [C02B - Module estimation prestations Caf EAJE 2023-2024](#)

Nous sommes en train de vous préparer un accès dédié pour votre association (comme l'outil classification) - Surveillez vos mails.

Pour remplir le tableur, il faut réunir les infos suivantes qui sont souvent des estimations :

- Nombre de places agrément
- Nombre d'enfants accueillis au 31/12/2023
- Nombre d'enfants éligibles bonus Handicap
- Total dépenses y compris 86-charges supplétives
- Participation des familles
- Nombre d'heures réalisées
- Nombre d'heures facturées
- Repas et couches fournis

Rappel Caf- Msa - au moins la même prise en charge.

Le barème PSU des familles

Pas connu encore mais pas d'impact sur les budgets prévisionnels des crèches (sauf sur la trésorerie)



24 novembre 2023

37/46

Bonus RH ou "Socle Social Commun"

Les principes du Bonus RH

Vision cible : pour renforcer l'attractivité de la filière, les personnels de la petite enfance doivent être couverts par des conventions collectives convergeant vers un socle social commun. Les financements incitatifs de la Caf permettent et accélèrent cette dynamique

Principe: Les Caf attribueront dès 2024 un financement bonifié aux Eaje dont le gestionnaire est engagé dans la mise en œuvre de ce « socle social commun » dans les conditions éclairées par le comité de filière petite enfance et validées par la tutelle ministérielle

Mécanisme de financement et montant : en cours d'instruction avec les services de l'Etat

PSU : Certainement en 2024 sur la base du nombre de places (identique à celui déclaré pour le bonus territoire)

Pour les PAJE, RPE, LAEP : pour l'instant pas d'accord sur une aide. En pleine négociation



24 novembre 2023

38/46

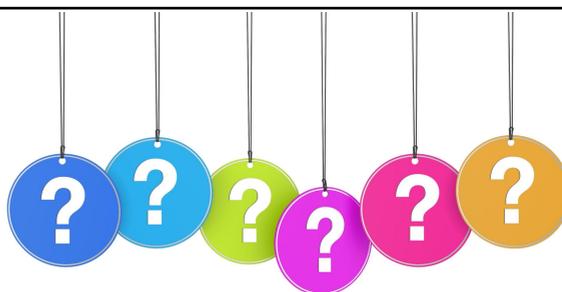
Estimatif PSU 2024	<ul style="list-style-type: none"> - prix plafond et montant de la PSU : connu pour 2024 . - attention à ne pas trop jouer avec les seuils. - prix de revient en hausse ou en baisse ? (attention au prix plafond) - bien s'assurer que le logiciel de facturation donne des indications conformes - mettre en place si nécessaire les instructions PSU pour septembre 2023 - Un doc avec un tableau de synthèse : C05A2 - PSU - instructions 2022.pdf - et la circulaire complète : 2022-Circulaire précision PSU.pdf
Bonus mixité sociale	En 2024, certainement inchangé.
Bonus Handicap	En 2024 : certainement inchangé - Le bonus est en fonction des dépenses. Rappel : les critères d'éligibilité ont été aussi modifiés au 01/01/2020.



Fonds Publics et territoires	Attendre la déclinaison de la COG - Bonus "Qualité" - appel d'offre
Bonus territoire	Le montant 2024 sera identique à celui de 2023 si vous ne modifiez pas le nombre de places au 31/12/2024.
Aide exceptionnelle Caf	A ne pas mettre pour l'instant



Municipalités	La tendance est au maintien et même à la baisse des subventions. C'est un des points de tension en ce moment sur le financement des EAJE.
Subvention d'investissement - quote part	Rappel : Si l'association dans le cadre d'investissement a obtenu une aide, il faut aussi répercuter cette aide dans la même proportion que celle choisie pour les amortissements.
Remboursement État - Chômage partiel	Attention au pourcentage de prise en charge.



Vos questions

L'équilibre budgétaire ? organiser la communication

A ce stade de l'exercice, il n'est pas nécessaire de vouloir équilibrer le budget "interne" de l'association.
Il est par contre nécessaire de bien identifier les marges de manœuvre et d'incertitudes.
Et si vous avez une Aceptp locale, il faut l'informer de votre situation.

Surveiller le plan de trésorerie et communiquer avec sa banque.

C'est au regard de l'ensemble de ces éléments que vous pouvez engager une réunion partenariale avec les financeurs (dont la Caf qui peut éclairer et rassurer sur son niveau d'implication) mais aussi votre banquier pour les informer notamment de votre situation financière au regard de votre projet d'accueil.

Le niveau d'incertitude est tel qu'il faut absolument passer par une phase d'explication orale.



24 novembre 2023

43/46



Vos questions



Webinaire - 2 décembre 2022

24 novembre 2023

44/46

Les prochaines dates

Les prochains "webinaires réseau Acepp" toujours de 13h30 à 14h30

- La qualité de l'air : le vendredi 1er décembre
- Les dispositifs de formation 2024 : le 12 janvier 2024

Et prenez aussi note de la prochaine conférence Acepp : **Rendre vivante la charte nationale le 8 décembre à 14h00**

<https://www.acepp.asso.fr/conference-acepp-charte-nationale/>



24 novembre 2023

45/46

Merci pour votre attention

Bonne fin de journée



24 novembre 2023

46/46